

DEMANDE D'EXONERATION DES FRAIS D'INSCRIPTION ANNEE 2026/2027

Ne peuvent pas bénéficier d'une exonération

- Étudiant ayant bénéficié d'une exonération antérieure
- Étudiant inscrit pour la première fois à l'université
- Étudiant inscrit à un Diplôme d'Université
- Stagiaire inscrit en Formation Continue (SFC)* Etudiant ayant une activité professionnelle
- Étudiant ayant subi les examens du 1er semestre et qui s'inscrit dans un autre établissement
- Étudiant ayant plus de deux redoublements dans le cycle Etudiant faisant la demande tardivement
- Les auditeurs libres
- Étudiant ayant déjà validé deux masters et qui s'inscrit une troisième fois en master

Pour demander à bénéficier d'une exonération

- 1 Vous devrez compléter un dossier à retirer à la scolarité centrale ou à l'IUT
- 2 Vous devrez aussitôt prendre RDV avec les assistantes sociales du CLOUS
- 3 Vous transmettez le dossier complet aux assistantes, les pièces demandées:

- Lettre de motivation dactylographiée
- Photocopie de la pièce d'identité ou titre de séjour
- Dernier relevé de notes de la session 1 et/ou 2 – année N-1
- Avis d'imposition de vos revenus N-1 ou celui des parents
- Avis d'imposition du conjoint (si marié ou pacsé)
- Quittance de loyer et/ou bail
- Attestation de paiement délivrée par la CAF
- Vos 6 derniers bulletins de paie (si salarié à temps partiel) et contrat de travail
- Notification des droits à Pôle Emploi (si demandeur d'emploi)
- Bulletins de paie des 6 derniers mois du conjoint (si marié ou pacsé)
- Vos 3 derniers relevés bancaires et solde du compte au moment de la demande
- Étudiants internationaux, photocopie de justificatif de ressources
- Toute pièce justificative indiquant vos charges (loyer, factures, personne à charge, frais médicaux...)
- RIB à votre nom
- Et selon le cas : Toute pièce justifiant d'une situation particulière ou difficile (certificat d'invalidité, ...)

Tout dossier incomplet sera rejeté par la commission

2 commissions les 13/10 et 08/12/2026, date limite dépôt dossier le 02/12/2026

Décision du Conseil d'Administration du 10/07/2026